

Le SNUDI FO 29 vous offre :

Le Guide Stagiaire 2024-2025



Le droit au respect,
le respect des droits !

Avec de supers jeux
pour l'été !

Edito

Cher(e) collègue,



Tout d'abord, bravo pour ta réussite au concours et bienvenue parmi nous !

Nous avons fait le choix cette année de ne pas distribuer plein de goodies, mais de prendre le temps de confectionner ce livret qui te permettra de te détendre, mais également de t'informer. A emmener sur la plage, à la montagne et dans ta future salle de classe !

On a coutume de dire chez nous que se syndiquer est le premier droit qui permet de faire respecter tous les autres. Face aux attaques incessantes contre notre statut, c'est plus que jamais d'actualité.

Se syndiquer permet d'être défendu individuellement, mais également de donner du poids à nos revendications collectives pour améliorer nos conditions de travail.

Au SNUDI-FO, on ne négocie pas le poids des chaînes, on se bat pour défendre toutes les situations de nos adhérents.

FO, c'est un syndicat confédéré qui regroupe au sein de ses différents syndicats et fédérations l'ensemble des travailleurs de toutes les professions. C'est une différence importante avec les autres syndicats de l'éducation nationale.

FO, c'est aussi un syndicat indépendant, non inféodé à une idéologie, à des groupes de pression ou à des lobbies. Quelle que soit la couleur politique en place, tout ce qui compte, ce sont nos revendications ! Nous ne donnerons jamais de consignes de vote, ça n'est pas le rôle d'un syndicat.

Le syndicat, c'est aussi l'intervention permanente des militants FO à tous les niveaux (ministère, département, académie, INSPE...) pour résister face au rouleau compresseur de la déréglementation.

Enfin, tu te rendras vite compte que le SNUDI-FO, c'est aussi une grande famille. Nous sommes une équipe disponible et à l'écoute.

Nous sommes à vos côtés. N'hésitez pas à faire appel à nous pour toute question : cette année est déterminante, il ne faut surtout pas rester isolé.

Bonne lecture, bonnes vacances et bonne rentrée !

Les moments forts de votre année de stage

Accueil des stagiaires

En juin et fin août

1

LE SNUDI FO PEUT :

- VOUS RENSEIGNER SUR VOS DROITS (LOGEMENT, SALAIRE, FORMATION...),
- RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS.
- INTERVENIR SI VOTRE AFFECTATION EST TROP ÉLOIGNÉE.
- INTERVENIR EN CAS DE DIFFICULTÉ.

LE SNUDI FO PEUT :

- VOUS AIDER À COMPRENDRE VOTRE FICHE DE PAYE. INTERVENIR AUPRÈS DES SERVICES EN CAS DE PROBLÈME.

2

Le versement du salaire

Votre traitement vous est dû à partir du 1er septembre 2024. En principe il est versé à la fin du mois de septembre.

Le reclassement

La prise en compte des services antérieurs.

3

LE SNUDI FO PEUT :

- VOUS AIDER À DEMANDER VOTRE RECLASSEMENT SI VOUS POUVEZ EN BÉNÉFICIER.
- INTERVENIR EN CAS DE DIFFICULTÉS.

LE SNUDI FO PEUT :

- DÉFENDRE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES INSTANCES (F3SCT).
- VOUS CONSEILLER ET INTERVENIR SI BESOIN AUPRÈS DES IEN OU DE VOS ÉVALUATEURS

4

Tout au long de l'année

Les conditions de travail pendant le stage, les visites tuteurs, etc...

Au moment du Mouvement

émettre vos vœux pour l'année suivante afin de choisir votre futur poste.

5

LE SNUDI FO PEUT :

- VOUS RENSEIGNER POUR ÉTABLIR VOTRE "STRATÉGIE".
- VÉRIFIER VOS BARÈMES ET INTERVENIR EN CAS D'ERREUR.
- DÉFENDRE VOTRE DOSSIER

LE SNUDI FO PEUT :

- ORGANISER VOTRE DÉFENSE
- PRÉPARER VOTRE ENTREVUE AVEC LE JURY
- VOUS AIDER À FAIRE DES RECOURS ÉVENTUELS
- VOUS CONSEILLER ET VOUS ACCOMPAGNER EN CAS DE DIFFICULTÉ.

6

La fin de l'année

La titularisation, les phases d'ajustement du mouvement, les fermetures de postes...

Formation et titularisation

Modalités de stage

Vous serez stagiaires plein temps en établissement si vous êtes :

- Détenteurs d'un master MEEF
- Lauréats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an et demi au cours des 3 dernières années.

Dans ces cas, vous aurez en outre à suivre de 10 à 20 jours de formation. La FNEC FP-FO revendique et intervient pour que ces 10 à 20 jours de formation ne s'effectuent pas en plus des obligations de service en classe ni en dehors du temps scolaire.

Vous serez stagiaires mi-temps en établissement si vous êtes :

- Titulaires d'un master autre qu'un master MEEF

Dans ce cas, vous aurez à suivre 220 à 250 heures de formation en alternance et obtenir un DIU (diplôme inter-universitaire).

- Dispensés de master (concours technologiques, parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, concours 3ème voie). Dans ce cas, vous aurez un parcours de formation à l'INSPE.

Comment suis-je titularisé ?

Pour être titularisé, vous devez avoir validé votre année de stage par le biais des rapports de votre tuteur et de vos formateurs. Pour les PE, un jury académique se prononce sur la validation de l'année de stage après avoir pris connaissance des avis suivants :

- l'avis d'un membre des corps d'inspection établi après consultation du rapport du tuteur ;
- l'avis du directeur de l'INSPE responsable de la formation du stagiaire ;

Si l'un des avis est défavorable, vous serez convoqués devant le jury.

L'administration a 4 possibilités :

- Titularisation
- Prolongement (en cas de plus de 36 jours d'arrêt) : on allonge la période de stage du nombre de jours d'absence (36 jours sont à déduire)
- Renouvellement : une deuxième année de stage est proposée (redoublement) en cas de difficulté lors du stage
- Licenciement (avec des indemnités chômage). Les stagiaires licenciés ont le droit de repasser le concours ou de postuler en tant que contractuel.

Dans tous les cas, FO vous accompagnera pour défendre votre titularisation (audience, recours...). Tout au long de l'année, en cas de problème (avec les formateurs, les parents, l'équipe pédagogique, vos formateurs à l'INSPE...), n'attendez pas : contactez FO.

La paye

Elle se compose pour tous du traitement indiciaire brut calculé en fonction de l'échelon et de la valeur du point d'indice (59,0734 € depuis le 1er juillet 2023). Un PE ou un professeur certifié, PLP, PEPS, CPE, PsyEN au 1er échelon est classé à l'indice majoré 395 qui donne droit à un traitement indiciaire brut mensuel de 1 944,49 € bruts au 1er septembre 2024.

À ce montant, il convient d'ajouter

- **L'indemnité de résidence (IR)** (+0%, 1% ou 3% du traitement indiciaire brut en fonction de la résidence administrative)
- **Le supplément familial de traitement (SFT)** pour ceux qui ont des enfants de moins de 20 ans
- **L'indemnité de suivi et d'accompagnement (ISAE)** pour les PE
- **La prime d'attractivité** d'un montant annuel de 2 130 € (pour les personnels au 1er échelon)
- **La prime d'équipement informatique** de 176 € bruts par an (versée en une seule fois vers le début de l'année civile)
- **La prime REP** d'un montant annuel de 1 734 € ou **REP+** de 5 114 € bruts (part fixe) et de 234 €, 421 € ou 702 € bruts (part modulable) pour les personnels affectés dans ces établissements relevant de l'éducation prioritaire

Il convient de retrancher

- **La contribution sociale généralisée (CSG)** (9,2% de 98,25% du traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément de traitement familial, des indemnités et heures supplémentaires)
- **La retenue pour pension civile** (11,10% du traitement indiciaire)
- **La retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)** (5% des indemnités)

- **La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)** (0,5% de 98,25% du traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément de traitement familial, des indemnités et heures supplémentaires),
- **Le transfert primes/points** 32,42 €

Reclassement

Il est possible de faire valoir vos activités professionnelles antérieures et de demander un reclassement. Remplissez la fiche page 8 et contactez FO.

Le Pacte

Les « briques » de pacte n'ont pas vocation à être proposées aux personnels stagiaires.

Dates où votre salaire doit être viré sur votre compte

- jeudi 26 septembre 2024
- mardi 29 octobre 2024
- mercredi 27 novembre 2024
- vendredi 20 décembre 2024

Aides

- Aides au logement de la Caisse des allocations familiales / CAF
- Aides à l'installation /AIP : contactez le SNUDI FO au besoin
- Actions sociales : contactez Céline CHOPIN notre représentante syndicale à l'Action Sociale (snudifo29@gmail.com)
- Remboursement des frais de stage : contactez le SNUDI FO dès la rentrée pour que nous puissions déterminer ce qui est possible et avantageux selon votre situation.

Comprendre sa fiche de paie



DDFIP
DE LA MOSELLE

BULLETIN DE PAYS
MOIS DE
JANVIER 2023

N° ORDRE
A 57294

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYS DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION

LIBELLÉ

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE MO

175704311000018
21570227500136

SIRET

IDENTIFICATION

MIN. NUMÉRO CLÉ INTOS

206 1 16 10

PROFESSEUR ECOLES CN 00 04 0461

TAUX: HORAIRE
OU NBI

TEMPS PARTIEL

Échelon

Indice
(fixé par l'échelon)

Pour Supplément
Familial
de traitement

Corps + Grade

Numéro de
sécurité sociale

Identification
du ministère

ÉLÉMENTS			À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
01000	TRAITEMENT BRUT	€	2367,85		
01050	RETENUE PC	€		262,83	
00113	IND. DIFFICULTES ADMINIS.	€	2,28		
00702	IND.SUJETIONS SPECIALES	€	127,52		
01882	RAPPEL ANNEES ANTERIEURES	€			
01882	IND. SUJETION REP+	€	28,41		
01883	RAPPEL ANNEES ANTERIEURES	€			
01883	IND. SUJETION REP	€	4,82		
01914	RAPPEL ANNEES ANTERIEURES	€			
01914	I.S.A.E	€	212,50		
02206	IND. COMPENSATRICE CSG	€	22,90		
02321	PRIME EQUIPT INFORMATIQUE	€	176,00		
02326	"PRIME GRENELLE"	€	240,00		
02354	PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00		
02355	MODUL. IND. SUJ. REP+	€	31,20		
01201	RAPPEL ANNEES ANTERIEURES	€			
01201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		83,89	
01301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		205,01	
01501	C.R.D.S.	€		15,70	
03301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,31
03501	COT PAT FINAL DEPLAFONNEE	€			11,84
03801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
04001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			229,68

Calcul du traitement brut :
(390x56,2323)/12 = 1891,51 €
Multiplier par 59.0734 depuis le 01/07/2023

Retenue pour pension civile :
« cotisation retraite »
Taux : 11,10% du traitement brut

Salaire différé :

04598	FORFAIT SOCIAL				1,20
11050	CONTRIB.PC				1758,84
11058	CONTRIBUTION ATI				7,58
01080	COT SAL RAFF		23,67		
01180	COT PAT RAFF			23,67	
54500	COT PAT VST MOBILITE			14,21	
04970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€	32,42		
00678	M.G.E.N. - ADHERENT	€	69,01		
11100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			2535,95
11300	MONTANT NET SOCIAL	€			2462,44
58000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX PERSONNALISE 4,80%)	€	123,70		

Cotisations du salarié (19,3%)
+
Cotisations de l'employeur (84,76%)

Impôt sur le revenu :
Prélevé à la source selon un taux personnalisé

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE

1

BASE SS DE L' ANNÉE

€ 2 235,86

BASE SS DU MOIS

€ 2 235,86

MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE

€ 2 043,71

MONTANT IMPOSABLE DU MOIS

€ 2 043,71

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

DDEIP 057

MIS EN PAIEMENT LE

25 JANVIER 2023

VIRÉ AU COMPTE N°

TOTAL DU MOIS

€ 4712,33

COÛT TOTAL EMPLOYEUR

NET À PAYER

1 996,46 €

TOTAL CHARGES PATRONALES

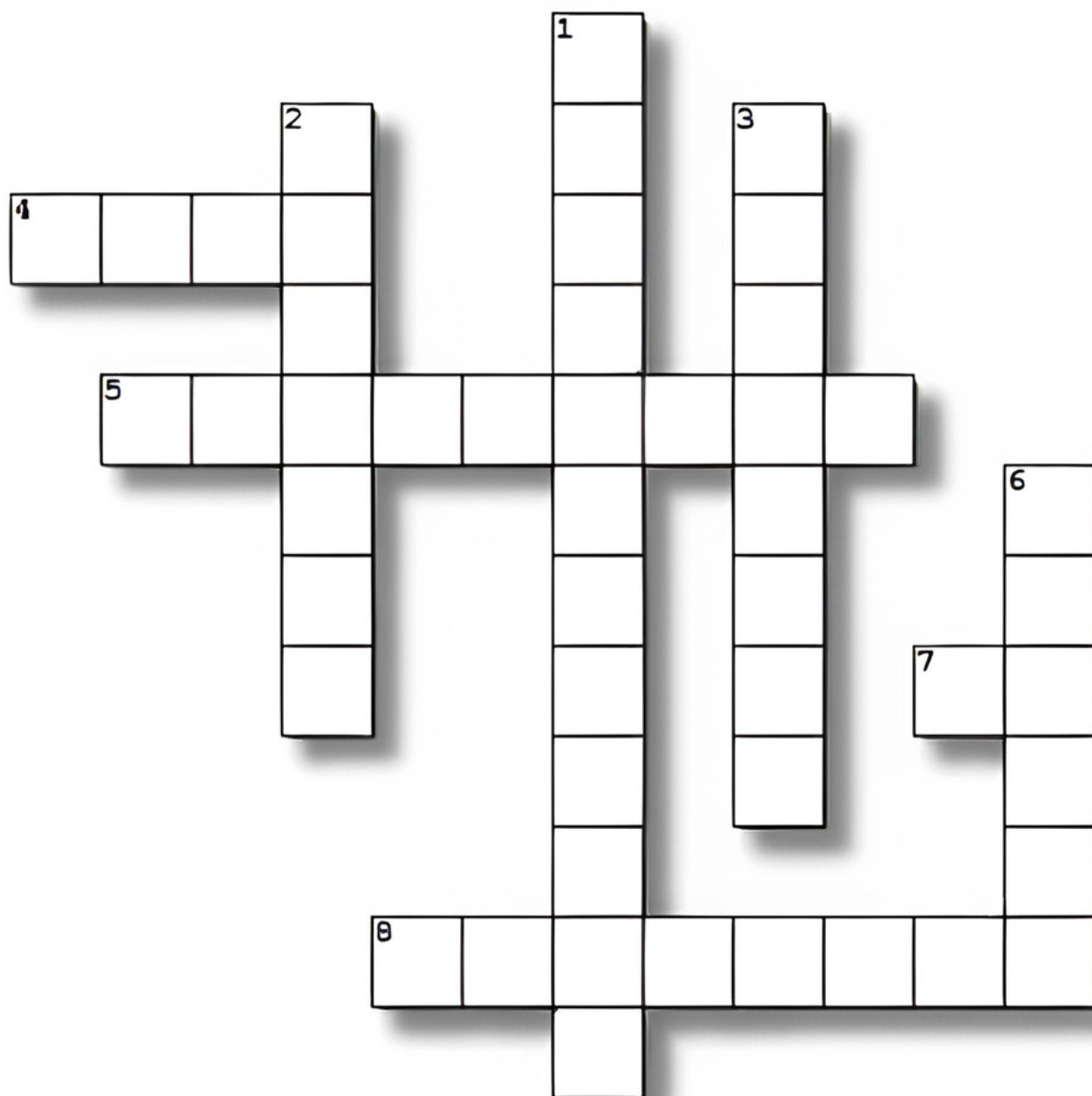
€ 2057,07

Net à payer :
Ce qui est versé sur mon compte

Montant imposable du mois :
Net à payer + CSG non déductible + CRDS +
impôt sur le revenu

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Mots croisés



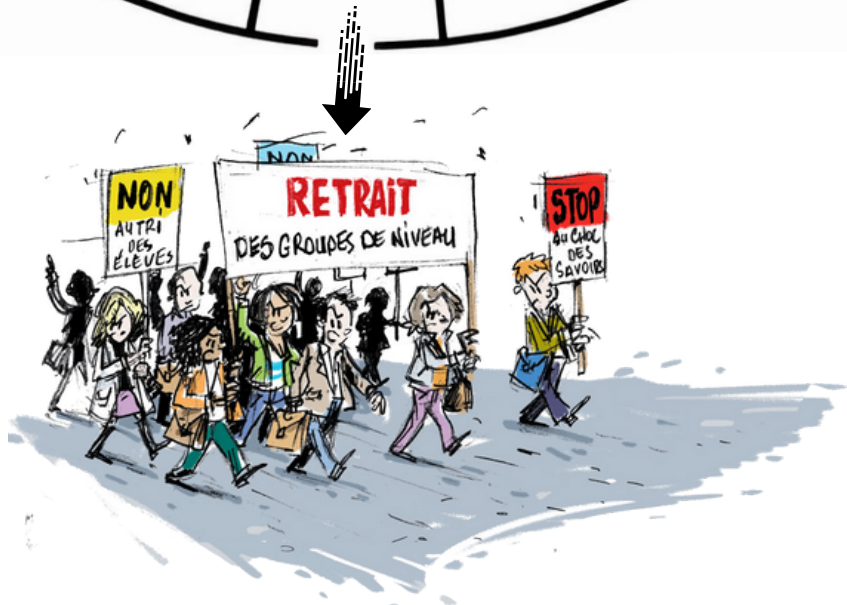
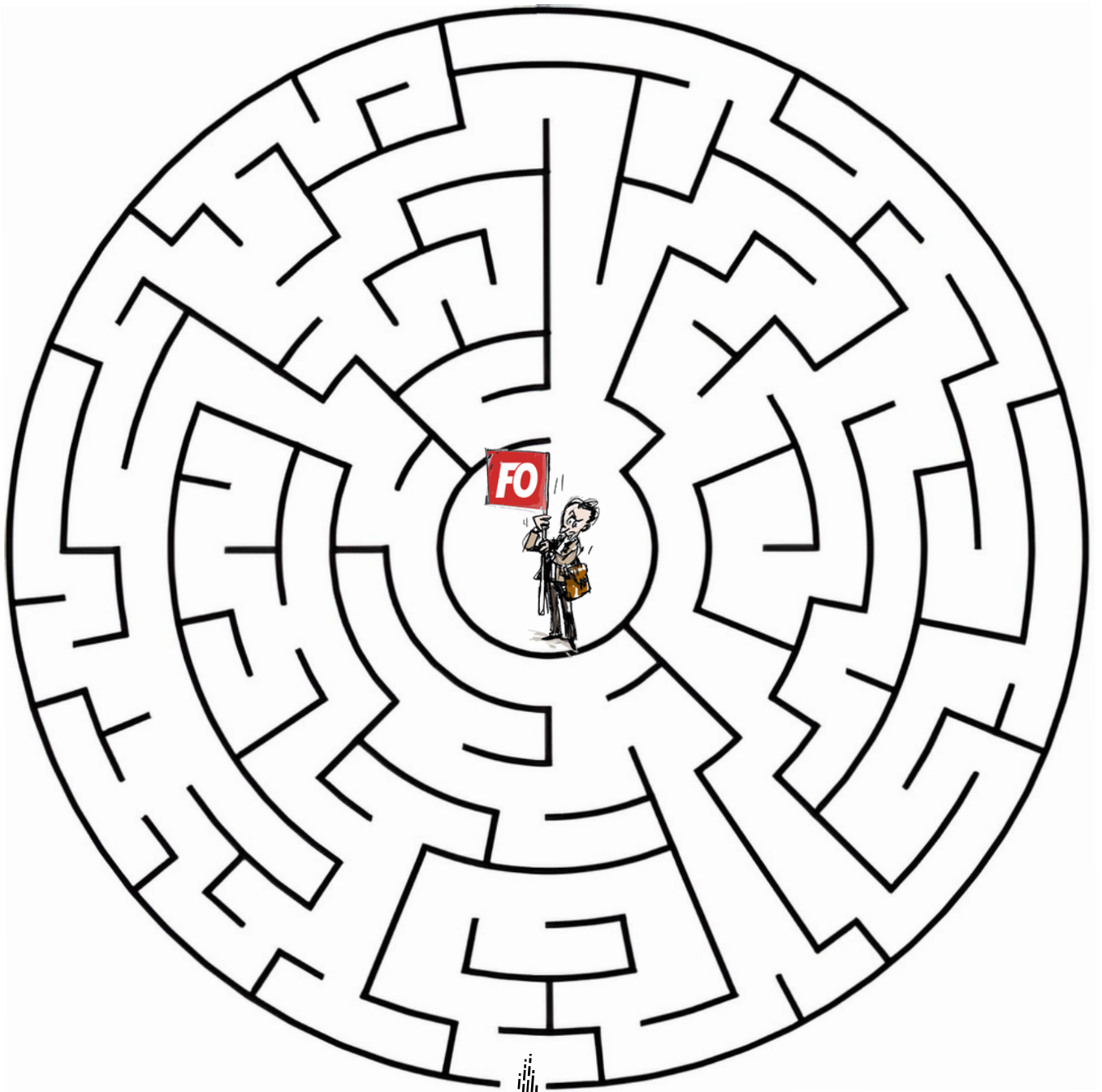
Vertical

- 1.** Si tu as déjà travaillé avant tu pourras nous contacter pour qu'on t'aide à en faire la demande.
- 2.** Cette année, elle aura lieu le 2 septembre.
- 3.** Elle est encore très lointaine pour toi mais nous ferons tout pour revendiquer ton droit à la prendre à taux plein le plus tôt possible !
- 6.** Le syndicat est là pour les défendre.

Horizontal

- 4.** Tu peux appeler le SNUDI FO à n'importe quel moment pour en demander.
- 5.** Tu le seras en fin d'année scolaire, si tout se passe bien.
- 7.** Le syndicat qu'il te faut !
- 8.** Tu viens de le réussir et nous t'en félicitons !

**Aide ce professeur des écoles à
rejoindre la manif et faire
entendre ses revendications !**



Le reclassement

Le reclassement consiste à convertir, dans certaines conditions, les services antérieurs en « ancienneté » dans le nouveau corps (augmentation de la durée dans l'échelon ou passage dans un ou plusieurs échelon(s) supérieur(s)).

Qui peut bénéficier du reclassement ?

- Tous les collègues ayant travaillé dans un emploi (titulaire ou non) dans la Fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière, y compris dans une école privée sous contrat.
- Pour les collègues ayant passé le concours 3e voie
- Tous les collègues ayant travaillé au moins 5 ans dans un emploi privé.

Quels services peuvent-être repris ?

Enseignants contractuels et titulaires d'un corps d'enseignement de l'EN ; AESH, AED, AP, MDP, EAP, alternants ; enseignement dans le privé ; Contractuels de droit public ; Élève professeur à l'ENS ; Ancien fonctionnaire B et C ; Service national; Activités professionnelles dans le secteur privé.

Que faire si vous n'avez pas vos états de service ?

Demandez très rapidement vos états de service à votre ancien employeur. Faites-la(les) parvenir dès que vous les aurez.

Le SNUDI FO vous aide à calculer votre reclassement

Rendez-vous sur notre site internet pour remplir notre formulaire de calcul : <https://snudifo57.com/calculateur-de-reclassement-stagiaires/>



Vos droits

Les congés

- **Le congé de maladie ordinaire** correspond à un arrêt de travail délivré par un médecin. Sa durée ne peut excéder une année. Il est rémunéré à plein traitement pendant 90 jours puis à demi traitement les 9 mois suivants (270 jours). Une journée de carence s'applique à chaque arrêt maladie, FO en revendique l'abrogation.
- **Le congé de maternité ou d'adoption** a une durée qui dépend du nombre d'enfants que vous avez déjà et à naître ou adopter (de 16 semaines à 48 semaines).
- **Le congé de paternité** est fixé à 25 jours dont 4 doivent obligatoirement suivre le congé de naissance de 3 jours.
- **Le congé parental** est accordé par périodes de 2 à 6 mois renouvelables pour élever un enfant de moins de 3 ans. La demande doit être présentée au moins 2 mois avant le début du congé.

Absences soumises à autorisation

- **Absence pour enfant malade** ou pour en assurer momentanément la garde : 6 jours par an, 12 jours si l'agent élève seul l'enfant ou si son conjoint ne peut bénéficier de ce type de congé.
- **Évènements familiaux** : mariage ou PACS 5 jours ouvrables, décès ou maladie très grave du conjoint ou des parents 3 jours ouvrables + 48h de délai de route.

Accident de service

On est en accident de service lorsque l'on a un accident pendant son service ou lors du trajet domicile-travail. Lorsqu'il se produit, il faut faire une déclaration auprès de son supérieur hiérarchique. Un document à fournir aux professionnels de santé vous sera remis et vous évitera d'avancer les frais. Le dossier complet est à adresser au rectorat ou à la DSDEN. N'hésitez pas à demander aide et conseil à FO.

Droit Syndical

- **Droit de se syndiquer.** Droit conquis de haute lutte dont bénéficient aussi les personnels stagiaires. Se syndiquer c'est s'organiser pour la défense de ses droits et des garanties collectives
- **Droit de participer à des réunions d'information syndicale** qui comptent dans le temps de service
- **Droit d'afficher et de distribuer des documents d'origine syndicale**
- **Droit à des autorisations d'absences** pour participer aux réunions statutaires du syndicat
- **Droit à congé de formation syndicale** : 12 jours par an (contacter son syndicat FO pour connaître les formations organisées)
- **Droit de grève**

Protection Fonctionnelle

Si vous êtes victime de menaces, de violences, de voies de fait, d'injures, de diffamations, d'outrages ou si votre responsabilité civile ou pénale est mise en cause, en lien, ou compte tenu de vos fonctions, l'administration vous doit assistance et protection.

Celles-ci peuvent notamment prendre la forme d'une aide juridique, de la prise en charge de frais et honoraires d'avocat, de frais de déplacement, du paiement de sommes couvrant la réparation du préjudice subi du fait des attaques...

La demande de protection fonctionnelle doit être demandée au recteur par la voie hiérarchique.

Avant de vous lancer dans une telle démarche, il est vivement conseillé de prendre attache avec le syndicat.



Mots cachés



Se challenger en permanence, c'est important dans le métier pour ne pas entrer dans une routine.

Alors c'est le moment de faire marcher tes méninges et de retrouver tous les mots cachés!

k	r	e	n	g	i	e	s	n	e	z	n	t	x	x	r	c	j	m	l
n	é	g	o	c	i	e	r	x	q	l	o	i	c	k	r	u	q	s	v
x	q	r	k	k	p	k	x	n	k	w	i	t	a	l	s	j	i	a	v
é	l	e	c	t	i	o	n	s	w	i	t	u	d	l	t	c	n	z	q
f	w	c	l	x	z	s	f	h	s	x	a	l	h	b	a	a	d	v	y
q	o	u	h	z	k	x	h	q	e	x	t	a	é	p	g	m	é	i	f
p	x	k	a	w	o	j	w	l	j	g	s	r	r	h	i	a	p	s	o
s	e	o	l	v	o	v	o	k	j	w	e	i	e	m	a	r	e	i	r
w	a	p	c	j	p	r	x	l	b	g	f	s	n	i	i	a	n	o	c
v	x	l	z	j	e	j	g	s	q	v	i	a	t	l	r	d	d	c	e
c	p	k	a	d	u	s	k	a	w	g	n	t	b	i	e	e	a	o	o
k	m	f	n	i	g	j	z	j	z	k	a	i	l	t	l	a	n	n	u
i	q	a	v	b	r	y	p	q	k	u	m	o	w	e	k	w	c	f	v
j	b	l	z	m	r	e	n	p	z	f	y	n	y	r	i	z	e	é	r
f	f	y	p	u	l	q	v	c	x	b	n	h	x	w	w	c	v	r	i
c	t	r	a	c	t	e	r	c	s	y	n	d	i	c	a	t	d	e	è
u	r	e	v	e	n	d	i	c	a	t	i	o	n	s	z	v	k	n	r
f	b	w	r	e	v	a	l	o	r	i	s	a	t	i	o	n	j	c	e
c	o	t	i	s	a	t	i	o	n	v	b	b	s	t	x	v	f	e	p
y	f	j	c	b	x	c	m	d	z	g	r	è	v	e	m	u	f	g	h

adhérent	banderole	camarade	cotisation
élection	enseigner	grève	indépendance
manifestation	militer	négociier	revalorisation
revendications	salaire	stagiaire	syndicat
titularisation	visioconférence	tracter	force ouvrière

Les registres

Les registres SST et DGI via Toutatice/ Arena



le RSST

le Registre Santé et Sécurité au Travail

Je suis confronté à :



du mal être au travail
charge mentale, conflits, ...



des risques pour moi ou des tiers
liés aux locaux ou aux équipements, ...



des violences physiques ou verbales
de la part d'élèves ou d'adultes, ...



**des conditions de travail portant atteinte à
ma santé**
dans l'établissement ou en extérieur (sorties...),
gestes et postures, bruit, températures, ...

le RDGI

le Registre de Danger Grave et Imminent



Dangers graves ET imminents pouvant entraîner des conséquences très graves et à court terme pour la vie ou la santé des usagers de l'établissement.

**Risques imminents liés au bâtiment (chute, effondrement, ...)
Tous les risques mettant en péril l'intégrité physique des usagers de manière immédiate.**

Dans tous les cas :

N'hésitez pas à contacter le SNUDI FO 29 pour que nous puissions intervenir directement :

snudifo29@gmail.com

06.80.65.04.27

Enigmes mathématiques

I. Qu'est ce qui norme cette suite logiquement insupportable?

50,3 - 148,9 - 296,8 - 494 - 740,5 - 1036,3 - 1381,4 - 1775,8

2219,5 - 2712,5 - 3254,8 - 3846,4



Devinettes

Comment accéder plus vite à la retraite?

Avant-hier, j'avais 61 ans, l'année prochaine j'aurai 64 ans. Comment est-ce possible?

Je suis né le 31 décembre

Je suis un dictionnaire

Pour moi, la retraite est avant le travail et l'université. Qui suis-je?

Mon premier est urbain ou rural.
Le phare nous guide vers mon second.
Mon troisième est le premier à perdre.
Soulever de la fonte augmente mon quatrième.
Mon tout se construit en nombre.
Je suis ...

*rat-port-2-force
(rapport de force)*

Ralliement à des idées,
Qui vous fait dépenser pour gagner,
J'en récupère une partie chaque année,
C'est le soutien à un projet commun,
Dont on pense à tort qu'il ne sert à rien,
Mais une nécessité pour aujourd'hui et demain.
Je suis ...

l'Adhésion syndicale

Sud-aucu-aucu-aucune hésitation !

			7			4		8
			3		9	1	7	2
8		7		1	4			
		9	5	3			6	
6	5		4	7			8	
2	8						4	7
	4			2	7	8		
7	2		9			3		4
9		6						5

			1	7			9	
		5				4		2
	9							
					6			3
1			7		9			
5		9						
9	5			4				
		1	2					9
				9		7		

Les obligations de service

Pour les fonctionnaires stagiaires mi-temps : 12 heures hebdomadaires + 54 heures annualisées

Pour les fonctionnaires stagiaires plein temps : 24 heures hebdomadaires + 108 heures annualisées réparties ainsi :

- 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires par groupes restreints d'élèves

- 48 heures forfaitaires consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves

- 18 heures consacrées à des actions de formation continue pour au moins la moitié d'entre elles et à de l'animation pédagogique

- 6 heures de participation aux conseils d'école

Le Pacte

Avec le Pacte, massivement rejeté par les personnels, il s'agit de nous faire basculer d'un système basé sur des missions liées à nos statuts à un système de contrat qui dérogerait aux statuts, en parfaite cohérence avec les projets du ministre Guerini et son projet de loi de démantèlement de la Fonction publique.

Le Pacte, individuel et défini établissement par établissement, permet avec l'accord de l'intéressé de déroger aux limites (missions, obligations, temps de travail) protectrices garanties par le statut.

Le Pacte, matérialisé par une lettre de mission, qui peut être modifiée en cours d'année selon les nécessités de service, est un engagement vis-à-vis du chef d'établissement qui sera seul juge de son accomplissement. Le Pacte est une des pièces maîtresses du plan de liquidation /privatisation qu'a fixé le président Macron pour l'Ecole publique, de la déréglementation qui doit forger « l'école de demain » de Macron-Attal, fondée sur l'expérimentation, la territorialisation et la contractualisation.

Le pacte n'a pas à être proposé aux personnels stagiaires.

Réforme du concours

Cette « réforme » dont le changement principal consiste en la passation du concours en fin de 3ème année au lieu de la 5ème année, charrie de nombreuses attaques :

- Un concours qui ne donne pas accès au statut de la Fonction publique. Les lauréats seront en effet étudiants alternants de M1, « gratifiés » à 900 euros ! Ils seront cependant « nommés » dès leur M1 dans une académie. Donc des déménagements lointains avec un revenu de misère pour une année non cotisée, non prise en compte dans l'avancement.
- Un barrage supplémentaire post-concours puisque le passage de M1 en M2 pourra être interdit. Le concours ne donne donc pas de droit accès à la fonction publique, même pour être fonctionnaire stagiaire !
- L'inégalité devant le concours de PE : création de licences spécifiques, dites PPPE, qui ne conduisent à aucun master mais qui dispensent de passer les épreuves d'admissibilité.
- Des exigences de préparation qui ne peuvent que décourager, ainsi les 16 programmes d'histoire-géographie du CAPES (à préparer durant la seule année de L3 l'année prochaine) !
- Un « engagement » de quatre ans post-titularisation, alors même que, comme auparavant, l'État n'assure qu'une seule année de formation professionnelle initiale, lors de l'année de fonctionnaire stagiaire.
- La formation professionnelle initiale, actuellement assurée en INSPÉ, pourrait être transférée à n'importe quelle structure, y compris privée, possibilité ouverte par la formule « organismes de formation ».

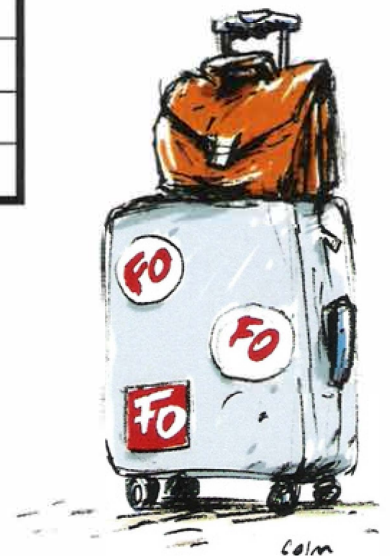
Le ministère prétend résoudre le manque d'attractivité par le retour à un concours à Bac+3. Mais pourquoi fait-il le choix de ne pas titulariser les lauréats après une année de fonctionnaire stagiaire ? Pourquoi créer cette année de M1 qui n'a aucune utilité du point de vue de la formation professionnelle puisque ceux déjà détenteurs d'un master en sont dispensés ? Parce qu'en réalité, tout est fait pour détourner du concours, pour accroître encore la contractualisation !

Un peu de logique ...

Trouve le niveau de chaque stagiaire, son âge et son lieu d'affectation

1. Le/la stagiaire âgé(e) de 22ans est affecté(e) à Plouguen
2. Le/la stagiaire affecté(e) en CE2, qui ne s'appelle pas Assia a obtenu un poste à Brest
3. Le/la stagiaire âgé(e) de 25ans est affecté(e) en CM1/CM2
4. Léa, qui n'a ni 25 ans ni 27 ans a été nommé (e) sur Sarreguemines
5. Chloé aura une classe de MS

	22 ans	23 ans	25 ans	27 ans	MS	CP	CE2	CM1/CM2	Brest	Thionville	Plouvien	Sarreguemines
Léa												
Assia												
Jules												
Chloé												
Brest												
Thionville												
Plouvien												
Sarreguemines												
MS												
CP												
CE2												
CM1/CM2												



J'ai trouvé ...

Prénom	Âge	Niveau	Commune

Les listes complémentaires

Chaque année, des candidats qui « ratent » de peu le concours sont inscrits sur une liste complémentaire. Historiquement, l'administration a toujours pioché dans cette liste pour recruter en fonction des besoins.

Mais ces dernières années, l'ouverture de cette liste complémentaire n'est plus systématique. Le recours à des contractuels est devenu prioritaire.

METZ

Postes d'enseignants vacants : ils dénoncent le recours aux contractuels



Les manifestants dénoncent le recours aux contractuels pour combler les postes d'enseignants laissés vacants. Photo RL/Clara HESSE

A l'appel du Snudi-FO 57, une vingtaine de personnes ont manifesté mercredi devant la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Moselle. La plupart d'entre elles figurent sur la liste complémentaire de l'Éducation nationale. En théorie, elles peuvent donc être appelées pour venir combler les postes d'enseignants laissés vacants. Mais elles dénoncent le recours aux contractuels, « qui pour certains n'ont jamais enseigné », au détriment de la liste complémentaire du concours.

Selon les manifestants, il manquerait déjà 30 enseignants pour cette rentrée, dans le premier degré, en Moselle. Matthieu Risse, secrétaire général du syndicat FO Éducation, dénonce une pratique qui « s'inscrit dans la précarisation de la fonction publique actuelle ». « Prendre des contractuels avant la liste complémentaire, c'est vraiment faire des économies de bout de chandelle au détriment de la stabilité éducative », fustige une institutrice à la retraite.

Clara HESSE

Le SNUDI FO 29 dénonce cette mesure et accompagne tous les ans les collègues concernés pour exiger leur recrutement. Notre action porte ses fruits !



Cette année encore, bien que le ministre ait donné son accord, les recrutements n'ont pas commencé dans certaines académies dont la nôtre. Aussi, le 26 juin 2024 une délégation a été reçue au rectorat suite au rassemblement organisé par le SNUDI FO 29, seul syndicat à proposer des actions concrètes sur le terrain.

Loin des beaux discours, **seul le rapport de force** permettra de faire aboutir nos revendications.

School Run

La fin de l'année approche. Vos élèves sont fatigués et ils sont parfois un peu turbulents... Vous êtes aussi fatigués et en plus vous devez préparer vos vacances ! Calmez vos élèves, ménagez votre fatigue et chargez vos valises !

Règles du jeu

Matériel : un style 4 couleurs, un crayon de papier, une gomme

Objectif : Chargez 10 bagages dans votre voiture.

Défaite : votre Fatigue tombe à 0 ou vous n'avez pas réussi à charger vos 10 bagages à la fin de la 36ème semaine.

Mise en place

- Sur la piste « fatigue » : entourez le 10 au crayon de papier
- Sur la piste « bagages » : entourez le 0 au crayon de papier

Phases de jeu : le jeu se déroule en 36 semaines (tours) jusqu'à votre victoire ou votre défaite. Chaque semaine comprend 5 phases successives.

Phase 1 : Calendrier

Cochez une case, de gauche à droite, sur le calendrier scolaire. (36 semaines)

Phase 2 : Turbulence

Quand une case du calendrier au-dessus d'une case de turbulence est cochée, dessinez au crayon autant d'élèves turbulents dans la classe que l'indique la jauge de turbulence (plus les semaines passent, plus la turbulence augmente)

Phase 3 : Choisir son action

Choisissez une action que vous allez tenter de réussir :

- Calmer un élève turbulent : si l'action est réussie, effacez un élève turbulent de la classe
- Sieste : si l'action est réussie, récupérer 1 point de fatigue
- Faire ses bagages : si l'action est réussie, ajouter 1 bagage dans la voiture
- Faire appel au SNUDI : effectue une des 3 actions syndicales.

Phase 4 : Tester son action

Les résultats des tests choisis sont aléatoires. Prenez votre stylo 4 couleurs, placez-le tête en bas au centre de l'hexagone de l'action choisie. Faites-le tourner plusieurs fois sur lui-même sans regarder. La couleur placée face au triangle blanc est le résultat du test.

- Calmez un élève turbulent : réussite sur le vert, le noir et le bleu
- Sieste : réussite sur le noir et le bleu
- Faire ses bagages : réussite sur le bleu
- Action syndicale : réussite sur le rouge.

Actions syndicales

- RSST : effacer tous les élèves turbulents
- Soutien moral : récupérer 3 points de fatigue.
- Camaraderie : faites un test supplémentaire. Sur un bleu, un vert ou un rouge, ajouter 3 bagages dans votre voiture.

Phase 5 : Fatigue

Pour chaque élève turbulent dans la classe, perdez 1 point de fatigue. Si vous tombez à 0, vous perdez.

Calendrier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Turbulence				1				2				3				4		

Calendrier	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
Turbulence		5				6				7				8				9

Turbulence : Dessine les élèves turbulents dans l'école



Ecole



Efface un élève turbulent



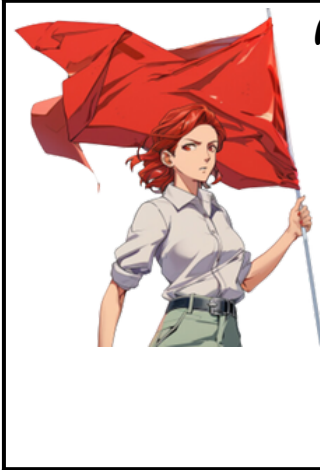
Récupère 1 point de fatigue

Fatigue	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



Ajoute 1 bagage dans la voiture

Bagages	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



Actions syndicale



RSST	
	Efface tous les élèves turbulents
Soutien moral	
	Récupère 3 points de fatigue
Camaraderie	
	Ajoute 3 bagages dans la voiture

Le SNUDI FO 29 sur internet



1 Notre Site Web

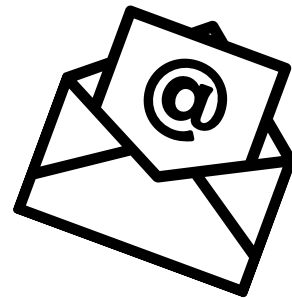
Pour suivre l'actualité syndicale, pour adhérer ou ré-adhérer ou pour trouver une réponse à vos questions, un document ou un modèle de courrier, c'est ici qu'on vous donne rendez-vous !

<https://snudifo29.com>

2 Notre boîte mail

Une question ? Un problème ? Besoin d'un conseil ? Contactez-nous !

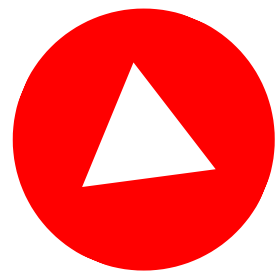
snudifo29@gmail.com



3 Youtube

Pour voir ou revoir nos interventions dans les médias ou pour consulter nos tutoriels en vidéo (on vous suggère le tuto RSST, il est top !), une seule adresse :

https://www.youtube.com/channel/UCX8e57mgXonKom6ZjC_MqjQ



5 Facebook

Pour un usage au quotidien et pour diffuser l'info syndicale à vos amis :

<https://www.facebook.com/snudifo29>

6 Le groupe Whatsapp des adhérents

Besoin d'une info en urgence ? Accro à votre smartphone ? Rejoignez notre groupe whatsapp pour échanger avec nos autres adhérents et être en contact direct avec nous !



Adhérer au SNUDI FO 29 et profiter de services supplémentaires :

1 L'AFOC **AFOC**

L'Association Force Ouvrière Consommateurs réunit des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires. L'adhésion à l'AFOC est incluse dans la cotisation syndicale.

5 MISSIONS : informer, conseiller, représenter, défendre, former les militants et adhérents.

Pour contacter l'AFOC : 01 40 52 85 85 (la carte d'adhésion sera demandée)
<https://www.afoc.net/>

2 L'Abonnement loisirs et culture

De nombreux salariés dans les entreprises les plus petites, comme les agents de la fonction publique ou encore les retraités et les salariés privés d'emplois, ne bénéficient pas des avantages d'un Comité social et économique (ex-comité d'entreprise) en matière de loisirs et de culture.

Nous contacter pour obtenir le 4 pages action sociale et les avantages proposés aux enseignants



Adhésion à 112€ par an pour les stagiaires (ouvre droit à un crédit d'impôts 66%)

Flashe le QR code pour nous rejoindre dès aujourd'hui !

Résister, revendiquer, agir pour
reconquérir nos droits !

Contact



5 rue de l'Observatoire 29200 BREST



snudifo29@gmail.com



<https://snudifo29.com>



06.80.65.04.27



Snudi FO 29



à venir



SNUDI FO57 (tuto autre département)

FO, LA PROTECTION
EN TOUTES CIRCONSTANCES..



BONNES VACANCES!

